



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.595/2



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

10 octobre 2024
Français
Original : anglais

Réunion Régionale pour la Mise en Œuvre du Dessalement Durable et l'Application des Technologies de Pointe, Nicosie, Chypre, 07-08 novembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annotée

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

PNUE/PAM
Athènes, 2024

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

- Conformément au Programme d'Action et au Budget 2024-2025 du PNUE/PAM, tels qu'adoptés dans la Décision IG.26/14 par la COP 23 (Portoroz, Slovénie, 5-8 décembre 2023), le Secrétariat (MED POL) est mandaté pour mettre en œuvre l' » Activité 1.2.3 : Promouvoir le secteur du dessalement durable en Méditerranée » et organise donc la “Réunion régionale pour la mise en œuvre des du Dessalement Durable et l'Application des Technologies de Pointe”, prévue du 7 au 8 novembre 2024, à Nicosie, Chypre. Cette réunion est organisée avec l'aimable contribution du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement de Chypre, en étroite collaboration avec le projet WATER-MINING financé par l'UE et intitulé « Next generation water-smart management systems : large scale demonstrations for a circular economy and society » (Systèmes de gestion intelligente de l'eau de nouvelle génération : démonstrations à grande échelle pour une économie et une société circulaire).
- Pour donner suite à l'approbation des « Directives actualisées sur les activités de dessalement » (IG.23/13, COP20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2020) par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le MEDPOL a élaboré les « Directives sur les normes réglementaires pour les rejets des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée » (UNEP/MED WG.563/13). Ces lignes directrices ont ensuite été approuvées par les PF MED POL (24-26 mai 2023, Athènes, Grèce) avec une recommandation pour leur mise en œuvre. Conformément à la décision IG.26/14 concernant le programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2024-2025, les objectifs de cette réunion régionale sont les suivants :
 - Présenter les principaux aspects des technologies de dessalement durables et leur mise en œuvre potentielle, y compris les technologies de dessalement circulaire visant à récupérer l'eau, les minéraux et les produits chimiques de l'eau de mer ;
 - Faciliter l'échange d'informations, d'approches innovantes et de leçons apprises entre les participants, et partager les expériences et les pratiques nationales ; et
 - Discuter des mesures potentielles pour l'intégration de ces technologies et normes dans les mises à jour du PAN et du BBN, en tenant compte des normes de rejet recommandées pour les installations de dessalement.
- Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion lors de ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

- La réunion sera ouverte à 09h30 Jeudi 07 novembre 2024, par Son Excellence Maria Panayiotou, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement de Chypre, avec Mme Tatjana Hema, Coordinatrice de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.599/1 UNEP/MED WG.599/2
Document d'information	UNEP/MED WG.595/Inf.1

a) Règles de procédure

- Les Règles de procédure des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique mutatis mutandis à la présente réunion.

b) Élection des membres du bureau

6. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élit parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), le projet d'ordre du jour figurant dans le document UNEP/MED WG.599/1 et annoté dans le présent document UNEP/MED WG.599/2 sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le calendrier présenté à la fin du présent document.

d) Organisation du travail

8. Les discussions devraient se dérouler sur une journée et demie, avec deux sessions plénières de trois heures chacune, s'ouvrant chaque jour à 9h30 et se clôturant à 17h30, conformément au calendrier des réunions figurant à la fin de l'ordre du jour annoté.
9. Une interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour toutes les sessions. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.
10. Il est envisagé de clôturer la réunion à 12h00 le 8 novembre 2024 après avoir adopté ses conclusions et recommandations.
11. Une visite du site est prévue le deuxième jour de la réunion à l'usine de dessalement exploitée par l'Autorité de l'électricité de Chypre, située à Vassilikos, Limassol.

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre et normes régionales pour un dessalement durable

12. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le cadre juridique régional conformément aux « Directives actualisées sur les activités de dessalement (IG.23/13) » et aux « Directives sur les normes réglementaires pour les rejets des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durable en Méditerranée (UNEP/MED WG.563/13) », ainsi que les valeurs limites d'émission (VLE) recommandées à l'échelle régionale.
13. Les représentants des parties contractantes à la convention de Barcelone seront invités à contribuer d'avantage aux discussions sur la mise en œuvre du cadre juridique pour le dessalement et son intégration dans les mises à jour des PAN (2025-2035).

Point 4 de l'ordre du jour : Expériences et défis des Parties contractantes en matière de dessalement

14. Sous ce point de l'ordre du jour, les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone seront invités à présenter leur situation nationale actuelle, en soulignant les principales réalisations, les défis rencontrés et les exigences futures pour assurer un dessalement durable et circulaire. La réunion facilitera également les discussions sur les leçons tirées de la mise en œuvre nationale des cadres juridiques nationaux et régionaux, en se concentrant sur la façon dont ces expériences peuvent informer les pratiques et les politiques futures pour le dessalement à travers la région.
15. Dans ce contexte, les participants à la réunion sont encouragés à proposer des orientations clés pour la mise en œuvre des lignes directrices.

Point 5 de l'ordre du jour : Améliorer la mise en œuvre du programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens

16. Sous ce point de l'ordre du jour, les présentations suivantes seront faites : (a) le représentant de l'Université de technologie de Delft, coordinateur du projet WATER-MINING financé par l'UE, présentera le « Circular Desalination : Récupération d'eau, de minéraux de grande valeur et de produits chimiques à partir de l'eau de mer, alimentée par la chaleur résiduelle et les énergies renouvelables. Results from Large-Scale Demonstration at the Lampedusa Island and Almeria » (b) le représentant de SEALEAU B.V. présentera le « The Business Case of Circular Desalination in Lampedusa Island & Business Replication Activities within the Mediterranean Region » et (c) le représentant de l'Université de Palerme présentera le « SEArcularMINE : Integration of Desalination with Saltworks and Minerals Recovery Schemes for Sustainable Growth of Mediterranean ».

Region” (SEArctularMINE : Intégration du dessalement avec les salines et les schémas de récupération des minéraux pour la croissance durable de la région méditerranéenne).

17. Les participants à la réunion devraient contribuer aux discussions sur la mise en œuvre potentielle des lignes directrices, en tenant compte des technologies de pointe présentées par les orateurs.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

18. Sous ce point de l'ordre du jour, la Réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient nécessiter une attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations

19. Sous ce point de l'ordre du jour, et sur la base des éléments identifiés dans les points précédents de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel qu'il a été préparé par le rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

20. Il est prévu que le président clôture la réunion à 12h00 le 8 novembre 2024, après quoi une visite de l'usine de dessalement exploitée par l'Autorité de l'électricité de Chypre, située à Vassilikos, Limassol, suivra.

Proposition de calendrier pour la réunion et documents connexes

Jeudi 07 novembre 2024		
Heure	Point de l'ordre du jour	Documents associés
09:00 – 10:00	Inscription	
09:30 – 09:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:45 – 10:00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.599/1 UNEP/MED WG.599/2 UNEP/MED WG.599/Inf.1
10:00 – 11:30	Point 3 de l'ordre du jour : Cadre et normes régionales pour un dessalement durable	
11:30 – 12:30	Point 4 de l'ordre du jour : Expériences et défis des Parties contractantes en matière de dessalement	
12:30 - 14:30	<i>Pause</i>	
14:30 – 15:30	Point 4 de l'ordre du jour : Expériences et défis des Parties contractantes en matière de dessalement (suite)	
14:30 – 15:30	Point 5 de l'ordre du jour : Améliorer la mise en œuvre du programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens	
15:30 – 17:00	Point 5 de l'ordre du jour : Développement récent et dernières technologies pour un dessalement durable (a) Dessalement circulaire : Récupération de l'eau, des minéraux de grande valeur et des produits chimiques à partir de l'eau de mer, alimentée par la chaleur résiduelle et les énergies renouvelables. Résultats de la démonstration à grande échelle sur l'île de Lampedusa et à Almeria. (b) Le cas commercial du dessalement circulaire sur l'île de Lampedusa et les activités de réplique commerciale dans la région méditerranéenne (c) SEArcularMINE : Intégration du dessalement avec les salines et les programmes de récupération des minéraux pour la croissance durable de la région méditerranéenne.	
17:00 – 17:30	Discussion - Questions et réponses	

Vendredi 08 novembre 2024		
09:30 – 10:30	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses	<i>UNEP/MED WG.599/3</i>
10:30 – 11:00	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations	
11:00 – 12:00	Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	
12:00 – 13:30	Pause	
13:30 – 17:30	Visite de l'usine de dessalement exploitée par l'Autorité de l'électricité de Chypre, située à Vassilikos, Limassol.	